

## Jeudi 15 mars 2018

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## SMACL Assurances, solidaire et responsable dans le dossier de la Faute sur mer

SMACL Assurances réfute les accusations portées par le maire de la Faute-sur-Mer, Patrick Jouin, 8 ans après la tempête Xynthia. « Ce dernier affirme que nous l'avons laissé seul pour se défendre face aux condamnations du tribunal administratif. Or, nous avons toujours été à ses côtés dans ses différents procès et cela, bien au-delà des garanties prévues dans nos contrats », martèle l'assurance mutuelle des collectivités locales.

SMACL Assurances a également accepté de prendre en charge une aide d'environ 700 000€ de frais divers liés aux frais de défense dont près de 400 000 € non prévus par les contrats d'assurance. « Nous avons considéré que le versement de cette somme était un acte de solidarité en direction de la commune en accord avec nos valeurs mutualistes », indique SMACL Assurances. A ce jour, la SMACL continue d'assurer cette commune comme elle le fait depuis plus de trente ans.

En accusant notre Mutuelle d'assurances de ne pas respecter ses engagements, Monsieur Jouin omet de rappeler que de récentes décisions de justice ont établi que la commune et ses élus ont pendant plusieurs années autorisé, voire encouragé, de nombreuses constructions d'habitations dans une zone notoirement inondable, située sous le niveau de la mer et jouxtant une digue ancienne non entretenue.

La justice devra déterminer les responsabilités, leur gravité et évaluer le montant des préjudices dus aux victimes ou à leurs ayants droit. Dès lors que la justice est saisie, toutes les parties en présence devraient lui faire confiance et la laisser travailler en toute sérénité. « Dans ce labyrinthe judiciaire, SMACL Assurances accompagne toujours la commune de la Faute sur mer conformément à ses engagements contractuels. Elle respectera de la même façon ses obligations d'assurance telle qu'elles seront fixées par les décisions de justice » conclut SMACL Assurances.

## **SMACL** Assurances

La Société mutuelle d'assurance des collectivités locales ou SMACL Assurances est la société d'assurance mutuelle des collectivités locales, des élus et agents territoriaux, des associations et entreprises acteurs économiques de nos territoires. Créée en 1974 par des élus locaux, elle est leader dans le domaine de l'assurance des collectivités. Elle couvre également les risques des entreprises, associations, des particuliers, agents territoriaux et élus. Elle accompagne pour leurs risques privés ou professionnels plus de 20 000 collectivités et établissements publics, près de 50 000 associations et entreprises (notamment de l'économie Sociale et Solidaire) et plus de 40 000 particuliers (élus, anciens élus et agents territoriaux ; salariés de nombreuses entités publiques ainsi que les administrateurs, adhérents, bénévoles et personnels des associations et entreprises).

Contact presse: Mélina Cohen Setton. Melina.cohen.setton@editial.fr Tel: 06.18.12.74.59